

Modèles de production et de diffusion en théâtre au Québec

Structure légale	Structure organisationnelle	Mode de production	Mode de financement	Rémunération des artistes	Mode de diffusion
Organisme à but non lucratif	Théâtre producteur/à saison	- production autonome - coproduction > théâtre & cie > théâtre & théâtre	- public (fonctionnement) - revenus autonomes - privé	- cachet	- en son propre lieu - en dehors de son lieu, soit par achat par un diffuseur spécialisé, pluridisciplinaire, un festival ou, plus rarement, une codiffusion
	Compagnie - à créateur unique - à plusieurs créateurs	- production autonome	- public (fonctionnement ou projet) - revenus autonomes - privé	- cachet - partage de recettes*	- en codiffusion avec un diffuseur spécialisé, pluridisciplinaire ou un festival - achat par un diffuseur spécialisé, pluridisciplinaire ou un festival
		- coproduction > cie & cie > théâtre & cie	- public (fonctionnement ou projet) - revenus autonomes - privé	- cachet	- autodiffusion - en son propre lieu
	Autogestion Société en nom collectif (ponctuel et marginal)	- production autonome	- public (projet) - revenus autonomes - privé	- entente entre les artistes sur les bénéfices et les pertes	- codiffusion avec un diffuseur spécialisé, pluridisciplinaire ou un festival - autodiffusion
Coopérative	Coopérative	- production autonome	- public (fonctionnement) - revenus autonomes - privé	- cachet - salaire	- en dehors de son lieu, soit par achat par un diffuseur pluridisciplinaire ou un festival - autodiffusion
Association non personnifiée	Collectif d'artistes	- production autonome	- public (projet) - revenus autonomes - privé	- cachet	- autodiffusion
Organisme à but lucratif	Compagnie privée à but lucratif	- production autonome - coproduction > cie & cie > théâtre & cie	- crédits d'impôt - revenus autonomes - privé	- cachet	- en son propre lieu - achat d'un spectacle par un diffuseur pluridisciplinaire

* En tant que mode de rémunération, le partage de recettes est seulement possible pour les compagnies à projet à l'ACT. Il s'agit d'un mode de production selon lequel le producteur partage avec les artistes une proportion prédéterminée des recettes de guichet. Le projet doit être soumis aux associations d'artistes qui voient à l'application des règles.